

**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2012
COMPTE RENDU**

L'an deux mil douze, le quatorze novembre à 20h30, le Conseil Municipal de Combrit, légalement convoqué le 8 novembre 2012, s'est réuni en mairie, 8 rue du Général de Gaulle sous la présidence de Monsieur **Jean-Claude DUPRE**, Maire de Combrit-Sainte Marine.

Etaients présents : DUPRE Jean-Claude, BATARD Marie-Claude, BEUFILS Jacques, DANIEL Sabine, DILOSQUER Marcel, JAVRY Roselyne, LASCHKAR Jean-Louis, LE BERRE Nicolas, LECOMTE Gaëtan, LE DRAOULEC Michelle, LE GALL Michèle, LOUSSOUARN Christian, MELANGE Catherine, MONTREUIL Catherine, PENNARUN Gwenaël, ROZUEL Patrice, STEPHAN Henri, WILS Isabelle

Absents excusés ayant donné procuration :
GAONAC'H Vincent à PENNARUN Gwenaël
LE GOÏC Françoise à MONTREUIL Catherine
STRUILLOU Bernard à DANIEL Sabine

Nbre de conseillers en exercice : 22
Nbre de présents : 18
Nbre de procurations : 3
Nbre de votants : 21
Nbre d'absents : 4

Absent excusé :
BERNARD Emmanuel

Le procès verbal du Conseil Municipal du 1^{er} octobre 2012, n'appelant aucune remarque particulière, est adopté à l'unanimité.

Madame Marie Claude BATARD a été désignée secrétaire de séance.

**DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE SES DELEGATIONS
(Conseil Municipal du 22 mars 2008 – délibération n° 2008-29)**

- Fourniture de gaz et fourniture, inspection et entretien périodique du matériel de stockage
TOTAL GAZ : dépôt de garantie 350 € net, enfouissement d'une nouvelle cuve 980 €HT, prix initial du gaz 950 € HT / tonne
- Utilisation des locaux de l'OEPA
Participation aux frais d'utilisation des locaux pour le Mondial Pupilles 2012 : 150 €/jour)
- Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des sanitaires du port à Toul Ar Marc'h
Cabinet Paul Ruelland – forfait de rémunération de 8% de l'enveloppe prévisionnelle des travaux estimés à 70 000 €HT

FINANCES

TARIFS COMMUNAUX

Monsieur Jacques Beaufiles, adjoint aux finances, présente le dossier.

Après avis favorable de la commission des finances en date du 23 octobre 2012, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité les tarifs suivants :

	TARIFS 2012	NOUVEAUX TARIFS
	(en €)	(en €)
LOCATIONS		
PENMORVAN		
Location Penmorvan / jour	170,00 €	175,00 €
Location Penmorvan / 1/2 journée	85,00 €	90,00 €
Location associations syndicales de copropriétés (maxi 3h)	41,00 €	42,00 €
Caution pour Penmorvan pour particuliers et associations ext.	170,00 €	175,00 €
PENMORVAN - ASSOCIATION HORS COMMUNE		
Par mois pour 1 à 2 heures par semaine	16,50 €	17,00 €
Par mois pour 3 à 4 heures par semaine	33,00 €	34,00 €
Par mois pour 5 à 6 heures par semaine	49,50 €	50,00 €
LOGEMENTS DE SAINTE MARINE		
Loyer mensuel	370,00 €	370,00 €
Caution	370,00 €	370,00 €
Charges	50,00 €	50,00 €
COOPERATIVE MARITIME		
Location/jour	60,00 €	60,00 €
Juillet et août (la semaine)	300,00 €	300,00 €
Caution	100,00 €	100,00 €
SALLE ANNEXE DE LA COOPERATIVE MARITIME		
Location mensuelle	60,00 €	60,00 €
Caution	60,00 €	60,00 €
SALLE CENTRE NAUTIQUE		
Location/jour	60,00 €	60,00 €

EXPOSITIONS		
Location au Fort de Sainte Marine :		
La semaine	450,00 €	450,00 €
Vente affiches	6,00 €	6,00 €
DUREE DU PRET DE L'EXPOSITION DE L'ABRI DU MARIN		
2 mois	400,00 €	400,00 €
1 mois	200,00 €	200,00 €
Quinzaine	150,00 €	150,00 €
DROITS D'ENTREE		
<u>Fort de Sainte Marine :</u>		
Adultes	2,00 €	2,00 €
Enfants 12/18 ans - groupes à partir de 10 personnes	1,00 €	1,00 €
Enfants de moins de 12 ans	Gratuit	Gratuit
Billet groupé Fort et Abri du Marin	3,00 €	3,00 €
Carte individuelle Fort + Abri (entrée permanente annuelle)	8,00 €	8,00 €
<u>Abri du Marin de Sainte Marine :</u>		
Adultes	2,00 €	2,00 €
Enfants 12/18 ans - groupes à partir de 10 personnes	1,00 €	1,00 €
Enfants de moins de 12 ans	Gratuit	Gratuit
MATERIEL DIVERS		
Video projecteur (caution)	100,00 €	100,00 €
CIMETIERE		
Concession 15 ans	93,00 €	95,00 €
Concession 30 ans	196,00 €	200,00 €
Concession 50 ans	376,00 €	380,00 €
Location d'un caveau provisoire	67,00 €	70,00 €
Columbarium 10 ans	361,00 €	365,00 €
Jardin du souvenir (la plaque)		30,00 €
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC		
Terrasse mètre carré par an (port)	30,00 €	33,00 €
Autres lieux	15,00 €	15,00 €
INSTALLATION TEMPORAIRE SUR DOMAINE PUBLIC		
Commerces saisonniers (à la journée) / manège	10,00 €	10,00 €
Location de la scène mobile/jour	460,00 €	460,00 €
Forfait estival	250,00 €	250,00 €
Cirque (par représentation)	50,00 €	50,00 €
PHOTOCOPIES		
Photocopies pour les associations au-delà des 1200	0,08 €	0,08 €

copies par an en A4 - A3 = (2xA4), R/ =(2xA4)		
DROIT DE MARCHÉ		
Marché à l'année (ml/par marché)	0.80 €	0.80 €
Marché saisonnier du 1 ^{er} mai au 31 octobre (ml)	1.15 €	1.15 €
Forfait électricité par branchement	1,00 €	1,00 €
Occasionnel dans le cadre du marché hebdomadaire (ml)	2,00 €	2,00 €
Occasionnel hors marché hebdomadaire (ml)	3,00 €	3,00 €
Forfait déballage camion	50,00 €	50,00 €
POSE DE BUSE (main d'œuvre comprise)		
Mètre linéaire	48,00 €	48,00 €
LOCATION BARRIERE		
Par jour de location	1,25 €	1,25 €
Caution	65,00 €	65,00 €
MATERIEL ROULANT (main d'œuvre comprise)		
Utilisation exceptionnelle - par heure	63,00 €	65,00 €
LOCATION EMPLACEMENT A L'ATELIER MUNICIPAL		
Matériel de la CCPBS (par mois)		25,00 €
PERSONNEL		
Mise à disposition du personnel communal (tarif horaire)	30,00 €	32,00 €
SIGNALETIQUE PANNEAU		
L 1,3 m x H 15 cm	150,00 €	150,00 €
Panneau supplémentaire (L1,3m x H 15cm)	150,00 €	150,00 €
Panneau recto/verso (L1,3m x H 15cm)	200,00 €	200,00 €
VENTE DU BOIS DU DOMAINE COMMUNAL		
Le stère de bois divers livré sur la commune	45,00 €	45,00 €
MEDIATHEQUE		
ABONNEMENT 12 MOIS DE DATE A DATE		
Abonnement individuel – adulte	10,00 €	10,00 €
Abonnement individuel – enfant au-dessous de 18 ans	5,00 €	5,00 €
Abonnement – famille	17,00 €	17,00 €
Abonnement tarifs réduits (chômeurs, mistes, étudiants sur justificatif) – individuel adulte	5,00 €	5,00 €
Caution pour le prêt de DVD, CD ou CD ROM	50,00 €	50,00 €
MEDIATHEQUE		
Abonnement saisonnier – vacances scolaires		
Abonnement saisonnier – individuel adulte	5,00 €	5,00 €
Abonnement saisonnier – enfant de moins de 18 ans	2,00 €	2,00 €
Abonnement saisonnier – famille	10,00 €	10,00 €
Caution pour un abonnement individuel	50,00 €	50,00 €

Caution pour un abonnement famille	100,00 €	100,00 €
Impression par feuille (sauf demandeur d'emploi dans le cadre de leur recherche d'emploi)	0,20 €	0,20 €
MEDIATHEQUE		
DIVERS		
Remplacement de la carte d'abonné	1,00 €	1,00 €
Pénalités de retard dans la restitution des documents	5,00 €	5,00 €
Accès internet sans abonnement		2,00 €

ADHESION ASSOCIATION « LUCIEN SIMON »

Monsieur Jacques Beaufiles, adjoint aux finances, présente le dossier.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à la majorité avec 1 abstention l'adhésion d'un montant de 60,00 € pour l'association « Lucien Simon ».

NOEL DES ECOLES

Monsieur Jacques Beaufiles, adjoint aux finances, présente le dossier.

Après avis favorable de la commission des finances, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité le versement annuel d'une subvention de 12 € par élève pour le Noël des écoles selon l'effectif des enfants à chaque rentrée scolaire.

REMBOURSEMENT D'UN PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP)

Monsieur Christian Loussouarn, adjoint à l'urbanisme, présente le dossier.

Dans le cadre du PUP mis en place le 16/08/2010 (délibération n° 2010-102) pour l'aménagement au Pays du Fruit, et notamment la parcelle BP n°56 correspondant à 2 lots, établi entre les propriétaires et la Commune, un montant de 2 770,00 € leur a été facturé. Cependant le PLU ayant été annulé le 16/12/2011 par décision du Tribunal Administratif, ce sont les dispositions du POS qui s'appliquent. Aussi, le terrain des propriétaires n'étant plus constructible, il convient, suite à leur demande, de leur rembourser la somme perçue.

Dans le cadre de l'élaboration du nouveau PLU, il pourra être mis en place un nouveau PUP dans les conditions initialement définies.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité le remboursement du PUP d'un montant de 2 770,00 € aux propriétaires.

ADMISSIONS EN NON VALEUR

Monsieur Jacques Beaufiles, adjoint aux finances, présente le dossier.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à la majorité avec une abstention d'admettre en non valeur les créances suivantes :

Budget commune / Services des eaux

Affectation à l'article 6541

M. LF	T – 18 de 2000	108.86
M. LF	T – 7 de 2001	79.49
M. B	T – 20 de 2004	21.89
	TOTAL	210.24

Affectation à l'article 6542

M. R	T - 7 de 2001	17.66
M. R	T -12 de 2002	89.03
	TOTAL	106.69

RENOUVELLEMENT DE TRESORERIE

Monsieur Jacques Beaufiles, adjoint aux finances, présente le dossier.

Une ligne de trésorerie était jusqu'à présent ouverte auprès du Crédit Agricole pour un montant de 300 000 €. Le contrat se terminant au 5 décembre 2012, une consultation de différentes banques a été lancée. Le choix s'est porté sur le Crédit Agricole.

Ouverture de crédit : 300 000,00 €

Durée : 12 mois

Euribor 3 mois moyenné	+1.85% (base 365 jours)
Soit Euribor 3 mois moyenné (uniquement à titre comparatif)	+1.825% (base 360 jours)

A titre indicatif, l'Euribor 3 mois moyenné de septembre 2012 s'élève à 0.249 %, soit un taux de départ à 2.099%.

- Commission d'engagement : 0.25% l'an, soit 750 € payables par trimestrialités de 187.50 €
- Frais de dossier : 500 €

La convention passée indique la possibilité de renouveler cette ligne de trésorerie pour un an à partir du 6 décembre 2012. Cette possibilité permet de faire face à des dépenses, dans l'attente du versement des subventions et le recours à l'emprunt.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise à l'unanimité le Maire à signer la convention avec le Crédit Agricole.

AFFAIRES PORTUAIRES

BUDGET DU PORT / MODIFICATION DU REPORT DE L'EXCEDENT

Monsieur Gwenaël Pennarun, adjoint aux affaires portuaires, présente le dossier.

Suite au passage à l'euro, le montant du compte 181 du port de Combrit aurait dû se chiffrer à 41 977.04 € au lieu de 41 977.03 €, soit une différence de 0.01 € afin que ce montant corresponde à celui du compte 181 de la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de rectifier le montant du résultat d'investissement à la ligne 001 du budget du port de 2012, soit 29 450,57 € au lieu de 29 450.56 €.

AFFECTATION DU BAC AU PORT

Monsieur Gwenaël Pennarun, adjoint aux affaires portuaires, présente le dossier.

Sur demande de la trésorerie, il y a lieu de compléter la délibération n° 2012-51 du 28 mars 2012 affectant le Bac au port de Sainte Marine.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ✓ de prendre note que la valeur comptable du Bac inscrite à l'inventaire de la Commune est de 127 175.61 €
- ✓ d'approuver l'affectation du Bac au port de Sainte Marine pour la valeur historique de 127 175.61 €

PORT / ADMISSIONS EN NON VALEUR

Monsieur Gwenaël Pennarun, adjoint aux affaires portuaires, présente le dossier.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'admettre en non valeur les créances suivantes et à les affecter à l'article 6541 :

Présentation en non valeurs

Arrêtée à la date du 26/09/2011

Exercice 2011

6 pièces présentes pour un total de 1 158.79 €

Catégories de produits :

- Divers – 1 pièce pour 0.01 €
- Mouillage – 5 pièces pour 1 158.78 €

Nom du redevable	Exercice pièce	Montant restant
Le Foll Yves	R-14-178 de 2008	0.23 €
Debacq J.Jacques	R-1-79 de 2008	0.05 €
Langlois Richard	T-97 de 2008	1 158.35 €
Julien Alain	R-2-312 de 2009	0.05 €
Poinot Thomas	R-2-268 de 2010	0.10 €
Port de Brest Moulin	T-36 de 2010	0.01 €
	TOTAL	1 158.79 €

PORT / DECISIONS MODIFICATIVES

Monsieur Gwen Pennarun, adjoint aux affaires portuaires, présente le dossier.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice 2012.

Virements de crédits :

CREDITS A OUVRIR			
Chap.	Compte		Montant
65	6541	Créances admises en non valeur	+ 1 200 €
CREDITS A REDUIRE			
Chap.	Compte		Montant
022	022	Dépenses imprévues	- 1 200 €

PORT / ADDITIF AU TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Monsieur Gwenaël Pennarun, adjoint aux affaires portuaires, présente le dossier.

Par délibération 2011-52 en date du 31 mai 2011 le Conseil Municipal a voté la durée des amortissements pour les biens du port de plaisance de Sainte Marine. Il convient de délibérer aussi sur les biens suivants.

Les biens dont la valeur est inférieure à 500 € seront amortis en une seule fois.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité les durées d'amortissement suivantes :

Biens	Durées d'amortissement
Chaînes de pontons	7 ans
Bateau	20 ans
Moteur hors bord	4 ans
Moteur fixe (bateau)	10 ans
Génie civil (cale de carénage)	20 ans

MODIFICATION DE LA CONVENTION AVEC LE CENTRE NAUTIQUE

Monsieur le Maire présente le dossier.

Suite à la demande du Centre Nautique, il convient de modifier plusieurs articles de la convention entre le port et le Centre Nautique.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette modification.

MARCHES PUBLICS

SALLE DE SPORT / RESILIATION DE MARCHES ET NOUVELLE CONSULTATION

Monsieur Henri Stephan, adjoint aux travaux, présente le dossier.

Vu la délibération 2011-90 du 21 septembre 2011 ;

Vu la liquidation de l'entreprise GADONNA à la date du 19 octobre 2012 par le Tribunal de Commerce de Quimper ;

Vu l'avis du liquidateur, Maître CORRE, en date du 9 novembre ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ✓ de prendre note de la résiliation du marché avec l'entreprise GADONNA pour le lot 9 (cloisons sèches) et le lot 10 (faux plafonds)
- ✓ d'autoriser le Maire à relancer une consultation concernant ces mêmes lots

SIVOM

MODIFICATION DES STATUTS DU SIVOM

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération en date du 4 juillet 2012 par laquelle il approuvait la prise de compétences « espaces naturels d'intérêt communautaire » par la CCPBS à compter du 1^{er} janvier 2013.

De ce fait le comité syndical du SIVOM de Combrit Ile-Tudy a, par délibération du 10 octobre 2012, modifié ses statuts ;

Il convient également aux communes respectives de Combrit et Ile Tudy de délibérer sur la modification des statuts du SIVOM.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de supprimer dans les statuts du SIVOM le paragraphe 5 de l'article 2 et de modifier le paragraphe 4 de ce même article comme suit
- d'adopter les nouveaux statuts

Ancien § 4 de l'article 2	Nouveau § 4 de l'article 2
<p>La gestion des espaces naturels de la zone littorale de Combrit-Ile-Tudy, comprenant notamment les propriétés du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres et du SIVOM.</p> <p>La gestion des espaces naturels recouvre en particulier les actions de sauvegarde des sites naturels, le bon entretien des ouvrages hydrauliques, la réalisation et l'entretien des aménagements concourant à la protection des milieux naturels, l'organisation et la surveillance des fréquentations, les usages et utilisations du sol compatibles avec la conservation des espaces.</p> <p>Le SIVOM peut procéder ou faire procéder à toutes les actions nécessaires à l'accomplissement des missions de gestion, études, travaux, information du public, création de postes, conclusion de conventions, ainsi qu'au financement de ces actions.</p>	<p>L'entretien des terrains du SIVOM, du cordon dunaire et de la digue de Kermor. La construction et l'entretien d'une levée de terre en arrière dune.</p>
Ancien § 5 de l'article 2	Nouveau § 5 de l'article 2
<p>L'entretien du cordon dunaire et de la digue de Kermor. La construction et l'entretien d'une levée de terre en arrière dune.</p>	<p>supprimé</p>

La séance est close à 21h15.